

OBJET DU MARCHE

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Relance – Marché de fourniture de cuves GNR et AD-BLUE pour le ravitaillement en carburant des matériels de manutentions d'exploitation portuaire de ports de Lille

Marché passé selon une procédure adaptée

en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du code de la Commande publique

Cahier des Clauses Techniques Particulières



**PORTS DE LILLE– C.C.I.HDF
Place Leroux de Fauquemont - CS 91394
59014 LILLE CEDEX**

SOMMAIRE

1	L'OBJET DU MARCHE	1
2	LE LIEU ET LES VOLUMES INSTALLEES	2
3	LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES CUVES GNR & AD-BLUE	3
3.1	Les capacités (minimales)	3
3.2	Descriptif des cuves	3
3.3	Les pompes de distributions GNR & Ad-Blue :	3
3.4	Identification des opérateurs et des machines	4
3.5	La gestion et le suivi informatiques des cuves multisite	4
3.5.2.	La transmission des données informatiques :	5
3.5.3.	Propriété des données informatiques transmises par le logiciel.....	5
3.6	L'électricité et l'éclairage :	5
3.7	La sécurité :	6
3.8	L'implantation :	6
3.9	L'information entreprise Flocage :	6
4	LE BILAN CARBONE.....	6
5	LES MAINTENANCES et CONTROLES.....	6
5.2	– Maintenances Préventive et Curative :	7
5.2.2	- La maintenance curative	7
5.3-	Contrôles :	8
5.4	- La période d'intervention	8
5.3	Les délais d'intervention.....	8
5.4	Les documents à établir après intervention.....	8
5.5	Les pénalités dans le cadre de la maintenance curative	9
5.6	Les services associés	9
6	LE SERVICE APRES-VENTE	9
7	LE DELAI DE LIVRAISON RECEPTION ET FORMATION	10
7.1	La livraison	10
7.2	La pré-réception	10
7.3	La formation	10

LILLE CONTENEURS TERMINAL



Activités logistiques portuaires,
Manutention, stockage de conteneurs,
caisses mobiles et colis lourds.

un équipement géré par



8	LA GARANTIE	10
9	La dépose des cuves existantes	10
10	Sécurité sur les plateformes.....	11
11	LA DOCUMENTATION.....	11
12	LES ANNEXES	12

LILLE CONTENEURS TERMINAL



Activités logistiques portuaires.
Manutention, stockage de conteneurs,
caisses mobiles et colis lourds.

un équipement géré par



1 L'OBJET DU MARCHE

Pour faire face au développement croissant et rapide des activités de manutentions, Ports de Lille lance un marché pour moderniser et sécuriser le ravitaillement en carburants de ses matériels de manutentions portuaires.

Le présent marché porte sur l'acquisition de cuves de stockages et de distribution de GNR & d'Ad-Blue pour les matériels de manutention en exploitation sur les sites suivants de Ports de Lille : Lille, Santes et Halluin.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme : Fourniture et pose de 2 cuves à Lille et Halluin (une cuve par site).
- Tranche optionnelle : Fourniture et pose d'une cuve à Santes.

A titre indicatif, les matériels de manutention actuellement utilisés par Ports de Lille sont constitués de : Reach Stackers, de Barges Handlers, de chariots, pousse-wagon.

Ces matériels sont amenés à évoluer constamment. Les cuves proposées par les candidats doivent être compatibles avec toutes les catégories d'engins utilisées par Ports de Lille.

Les prestations comprises dans le marché sont notamment les suivantes (toutes tranches comprises) :

- La fourniture des cuves en conteneurs maritimes 20' et 40' pieds (construction / fabrication).
- Le transport (y compris, chargement et déchargement) de la cuve de l'usine jusqu'aux différents sites de Ports de Lille.
- La pose des cuves en container, installation, raccordements et mise en service.
- Contrôles et entretiens réguliers (maintenance préventive) sur 5 ans.
- Maintenance curative des cuves sur 5 ans.
- La fourniture d'un logiciel d'exploitation (hébergé chez le Prestataire) pour 5 ans. Ports de Lille envisage à moyen terme d'héberger directement le logiciel sur son serveur. Ainsi, le Prestataire doit pouvoir transférer l'ensemble des données sur le serveur de Ports de Lille dès que la demande lui aura été faite.
- La dépose et le recyclage de l'ancienne cuve située sur le site portuaire d'Halluin.
- La pré-réception des cuves pour deux personnes de Ports de Lille.
- Le flocage des cuves.

Le volume minimal suivant les sites est précisé à l'article 2 du CCTP.

Le présent marché est rémunéré par :

- Pour chaque tranche : Un prix global et forfaitaire correspondant au montant des prestations indiquées au CCTP. La part globale et forfaitaire intègre en outre les points

évoqués ci-dessus, les frais de pré-réception de 3 personnes de Ports de Lille à l'usine du Titulaire, les frais de formation et tous autres frais connus et nécessaires à la bonne exécution des prestations.

- Pour toutes les tranches : Des prix unitaires sur la base de bons de commande correspondant aux prestations de maintenance curative prévue au CCTP sur une durée de 5 ans à compter de la date de mise en service effective de chaque cuve. La part à bons de commande ne comporte pas de montant minimum mais comporte un montant maximum de 60 000,00€ HT sur 5 ans.

Les équipements proposés seront en conformité avec la législation et répondre aux normes environnementales actuelles

Les spécificités techniques du marché sont décrites dans le CCTP.

2 LE LIEU ET LES VOLUMES INSTALLES

Les cuves seront installées sur les terminaux à conteneurs de :

Sites	Adresses	Volumes minimaux des cuves GNR / Ad-Blue	Horaires d'ouverture des sites
Tranche ferme : Lille et Halluin			
Port de Lille	3 ^{ème} Avenue 12 ^{ème} Rue 59014	GNR: 23 000 L Ad-Blue: 6000 L	06h00 – 19h00
Port d'Halluin	Rue de la Lys 59250 Halluin	GNR : 6000 L, Ad-Blue : 2000 L	06h00 – 14h00
Tranche optionnelle: Santes			
Port de Santes	1 ^{re} Avenue - 59211 Santes	GNR: 6000 L Ad-Blue: 2000 L	08h00 – 17h00

Voir les annexes 1, 2 et 3 en fin de CCTP.

3 LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES CUVES GNR & AD-BLUE

3.1 Les capacités (minimales)

- Les capacités sur le port de Lille : GNR 23 000 L / Ad-Blue 6000 L
- Les capacités sur le port de d'Halluin : GNR 6000 L / Ad-Blue 2000 L
- Les capacités sur le port de Santes : GNR 6000 L* / Ad-Blue 2000 L

* Sur le site de Santes à la suite d'un arrêté préfectorale le volume maximum de GNR est limité à 6000 L.

3.2 Descriptif des cuves

Les cuves homologuées seront logées dans des Conteneurs Maritimes 20'' et 40'' :

- Conteneur et cuves :
 - Coins ISO en 20'' et 40''
 - Porte(s) sécurisée(s) sur l'avant
 - Détaillé le système de fermeture et de protection contre le vandalisme
 - Indiquer s'il y a accès aux cuves de l'extérieur
 - Indiquer la capacité de rétention pour le GNR et l'Ad-Blue
 - Les cuves seront équipées d'une jauge mécanique avec cadran et de détecteurs de fuites
 - Le remplissage des cuves se fera uniquement de l'intérieur et seront équipées d'un limiteur de remplissage
 - Indiquer le nombre de parois, la matière des cuves et argumenter les avantages
 - Les cuves seront en capacités de contenir du Biocarburant (HVO 100, B 100)
 - Une filtration et un séparateur d'eau seront installés en amont de la pompe de distribution de GNR avec un accès facile pour la maintenance
 - Idem pour l'Ad-Blue
 - La couleur sera le Ral 3016
 - Indiquer les dimensions L x H x Lg hors tout en fonction des volumes
 - Indiquer les masses à vide et en charge en fonction des volumes

3.3 Les pompes de distributions GNR & Ad-Blue :

La pompe de distribution de GNR :

- Pompe sur socle avec un compteur volumétrique total et d'un compteur volumétrique avec remise à zéro automatique à chaque utilisation
- Indiquer et argumenter les différents modes d'affichages disponibles
- Lors du remplissage des réservoirs, le pistolet permettra l'arrêt automatique de la distribution

- La longueur du tuyau d'alimentation sera supérieure à 5 m sans excéder 10 m
- Ce dernier sera monté sur système à enroulement automatique.
- Le débit sera au minimum de 100 l/mn
- Les pompes seront en capacités de délivrer du Biocarburant * (HVO 100, B 100)
- Indiquer et argumenter les caractéristiques de la pompe et du comptage

La pompe de distribution d'Ad-Blue :

- Pompe sur socle avec un compteur volumétrique total et d'un compteur volumétrique avec remise à zéro automatique à chaque utilisation
- Indiquer et argumenter les différents modes d'affichages disponibles
- Lors du remplissage des réservoirs, le pistolet permettra l'arrêt automatique de la distribution
- La longueur du tuyau d'alimentation sera supérieure à 5 m sans excéder 10 m
- Ce dernier sera monté sur système à enroulement automatique.
- Le débit sera au minimum de 30 l/mn
- Indiquer et argumenter les caractéristiques de la pompe et du comptage

* Liste non exhaustive

3.4 Identification des opérateurs et des machines

La distribution de GNR ou d'Ad-Blue ne sera possible qu'après identification d'un conducteur.

L'identification des conducteurs :

- Indiquer et argumenter les différents modes d'identifications disponibles

L'identification des machines

- Prise en compte du n° de parc
- Prise en compte de l'horamètre
- Prise en compte des dates et heures du ravitaillement
- Prévoir une identification pour les machines en transit sur site ou besoins pour l'atelier (machine de location notamment, nettoyeur haute pression...)

3.5 La gestion et le suivi informatiques des cuves multisite

3.5.1. L'outil de gestion et de suivi informatiques multisite : Logiciel

Le Titulaire du marché fournira un outil de gestion et de suivi informatiques des cuves (logiciel).

L'hébergement du logiciel multisite (outil de gestion et de suivi) sera hébergé sur le serveur du titulaire, toutefois il doit pouvoir migrer sur le serveur de Ports de Lille.

Le Titulaire est invité à indiquer les configurations minimales requises ainsi que la mise en œuvre.

3.5.2. La transmission des données informatiques :

La connexion sans fil des automates avec le logiciel de gestion et de suivi informatiques des cuves multisite doit avoir la capacité de transmettre toutes les informations relatives à l'utilisation des cuves. Le logiciel doit pouvoir, à minima, transmettre les informations ou données suivantes :

- La vision des stocks de GNR et d'Ad-Blue sur l'ensemble des sites (chaque cuve).
- Identification des opérateurs.
- Filtrage par machines, dates, heures, sites.
- Calcul des consommations annuelles/mensuelles/journalières.
- Alertes par mail, smartphone.
- Documenter les tableaux de bords possibles et indiqués s'ils sont personnalisables
- Indiquer tout ce qui est susceptible d'améliorer ou de faciliter la récupération et la gestion des données ainsi que leur exploitation.

NB : Ces données ci-dessus citées sont minimales. Le candidat est invité à détailler dans son mémoire technique, toutes les données que son logiciel peut transmettre.

Le candidat est invité à préciser dans son mémoire technique les différents types de transmissions disponibles et adaptés en fonction des différents sites et s'il y a lieu de prévoir des fourreaux pour l'informatique.

3.5.3. Propriété des données informatiques transmises par le logiciel

Il est rappelé que le logiciel doit avoir la capacité de transmettre, à minima, les données prévues à l'article 3.5.2 du présent CCTP. Ces données doivent être disponibles à tout moment et accessibles par Ports de Lille. Elles sont la propriété de Ports de Lille.

3.6 L'électricité et l'éclairage :

L'équipement électrique et l'éclairage du caisson :

- L'éclairage extérieur sera équipé de projecteurs LED disposés de façons à ne pas éblouir les usagers.
- L'éclairage extérieur sera géré par horloge crépusculaire ou autre (à préciser).
- L'éclairage intérieur sera géré par un capteur de présence.
- Deux prises 220 V 16 A seront installées.
- Le coffret électrique sera sous clés.
- L'installation électrique répondra aux normes en vigueur concernant le stockage et la distribution de produit pétrolier.
- Indiquer ces normes.
- Préciser la tension et la puissance nécessaire pour l'alimentation de l'ensemble.
- Le raccordement électrique sera effectué par le candidat sur une alimentation existante.

3.7 La sécurité :

La sécurité du caisson :

- Indiquer et préciser le procéder d'alerte en cas de fuite de GNR ou d'Ad-Blue.
- La protection incendie sera comprise.
- La serrure des portes extérieures sera de type DENY ou équivalent.
- Porte document intérieur avec manuel d'utilisation sur support plastifiés et numérique.
- Les pictogrammes réglementaires seront apposés sur les parois intérieures et extérieures.
- Toutes les parties métalliques doivent être reliées à la terre par une liaison équipotentielle, la prise de terre extérieure sera clairement identifiée.

3.8 L'implantation :

Le candidat fournira les dimensions et notes de calcul pour la dalle qui recevra le conteneur maritime équipé des cuves GNR et Ad-Blue.

3.9 L'information entreprise Flochage :

Les inscriptions « Ports de Lille » et logo seront positionnées des deux côtés du conteneur

La hauteur de police sera adaptée et en accord avec Ports de Lille

4 LE BILAN CARBONE

L'impact carbone sera détaillé comme suit :

- Bilan carbone pour la construction des cuves.
- Bilan pour le transport de l'usine aux sites de production de Ports de Lille
- Moyens mise en œuvre par le titulaire pour le réduire.
- Moyens mise en œuvre par le titulaire pour le réduire pendant la durée de l'exploitation (Maintenance préventive, curative ..).

5 LES MAINTENANCES et CONTROLES

5.1 – Généralités

Une note détaillant l'organisation de la maintenance et des contrôles réglementaires sera fournie.

Nous déclinons deux types de maintenance : Préventive et Curative.

Cette note spécifiera notamment les moyens, les ressources, les délais d'approvisionnement des pièces et d'intervention sur ces deux maintenances.

Les demandes d'interventions préventives seront programmées et transmises par Mail ou téléphone à Ports de Lille, les comptes rendus d'interventions seront exigés sous 48h00 maximum à compter de la date et heure d'intervention.

5.2 – *Maintenances Préventive et Curative :*

Il y a deux types de maintenances : maintenance préventive et maintenance curative.

5.2.1 - *La maintenance préventive*

La maintenance préventive sera réalisée par le candidat suivant une fréquence de temps (semestrielle, annuelle) ou sur une base de volume distribué (voir ci-dessous les volumes indicatifs sur 2025) * :

- Les volumes annuels 2025 pour la Tranche Ferme.
- Le volume annuel pour le Lille est de 170 000 l de GNR et de 11 000 l pour l'Ad-Blue
- Le volume annuel pour le site d'Halluin est de 25 000 l de GNR et de 1600 l pour l'Ad-Blue
- Le volume annuel 2025 pour la Tranche Optionnelle (Santes)
- Le volume annuel pour le site de Santes est de 25 000 l de GNR et de 1600 l pour l'Ad-Blue

* Volumes évolutifs en fonction de l'activité.

Le candidat doit indiquer et détailler dans son mémoire technique et pour chaque cuve, les prestations qui sont comprises dans la maintenance préventive. Si la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ne lui semble pas suffisamment détaillée sur la maintenance préventive, il joint un devis détaillant davantage les prestations et leur montant. Il précise la fréquence de la maintenance préventive et donne son montant par an.

Le montant de la maintenance préventive est compris dans le montant global et forfaitaire (DPGF) du marché. La maintenance préventive est de 5 ans à compter de la date de mise en service effective de la cuve. Un Procès-verbal (PV) d'admission des prestations actera la date effective de mise en service des cuves conformément à l'acte d'engagement.

5.2.2 - *La maintenance curative*

- Le titulaire devra intervenir, dans le délai Minimum qu'il a défini lors de la remise de son offre dans l'acte d'engagement et justifié dans son mémoire technique.
- La maintenance curative inclut le remplacement des pièces, le déplacement, la main d'œuvre et tous autres frais nécessaires à la réalisation complète et entière des prestations.

➤ Seront détaillés :

- La localisation des techniciens pouvant intervenir.
- Le stock de pièces détachées stratégiques.
- Les différents coûts, dont le taux horaire technique, le déplacement, l'astreinte et autre frais.

Le Titulaire sera amené à intervenir dans le cadre de la maintenance curative en cas de panne ou de dysfonctionnement d'une ou des cuves ou d'un élément des cuves. Il précise ses délais d'intervention dans l'acte d'engagement et s'engage à les respecter.

5.3- Contrôles :

L'ensemble des contrôles :

- Le contrôle préalable à la mise en service sera effectué par un organisme agréé ou le candidat s'il dispose des agréments de contrôles (capacités à justifier).
- Le candidat est invité à indiquer s'il y a des contrôles réglementaires obligatoires et préciser le nombre, les fréquences et le montant des contrôles.
- Le montant des contrôles doit être indiqué dans la décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). S'il n'y a pas de contrôle pour ces équipements, le candidat le précise dans son mémoire technique.

5.4 - La période d'intervention

- Les interventions s'effectuent à l'intérieur de la plage horaire définie ci-après et appelée "période d'intervention"
- La période d'intervention s'étend de :
 - Pour le site de Lille : 06h00 – 19h00.
 - Pour le site d'Halluin : 06h00 – 14h00.
 - Pour le site de Santes 08h00 à 17h00.

5.3 Les délais d'intervention

À préciser obligatoirement dans l'acte d'engagement et à justifier dans votre mémoire technique

5.4 Les documents à établir après intervention

L'entreprise devra remettre un bordereau d'intervention sur support numérique après chaque intervention.

Il comprendra le motif de la panne, les pièces éventuellement remplacées, le nombre d'heures de l'engin, le temps passé ainsi que la date, les noms et signatures des intervenants.

5.5 Les pénalités dans le cadre de la maintenance curative

La pénalité pour retard d'intervention

Voir CCAP

La pénalité d'indisponibilité

- Un élément de matériel est déclaré indisponible lorsque, sans faute de la personne publique et en dehors des travaux d'entretien préventif, son usage est rendu impossible par le fonctionnement défectueux d'un organe ou dispositif qui y est inclus.
- L'indisponibilité commence lorsqu'une demande d'intervention parvient au titulaire de manière écrite et qu'il dépasse délai d'intervention maximum qu'il a indiqué dans son offre (dans l'acte d'engagement).
- L'indisponibilité se termine quand les préposés du titulaire remettent l'élément concerné en état de marche à la disposition de la personne publique.
- Ne sont pas retenues comme heures d'indisponibilité pour le calcul des pénalités, les heures suivantes :
 - Heures correspondantes aux prestations d'entretien de maintenance curatives.
 - Le montant est fixé au CCAP.

5.6 Les services associés

Le titulaire s'engage :

- Sur un délai de fourniture des pièces courantes d'entretien des pièces techniques de l'équipement. Le candidat joint à son offre, une liste de ces pièces courantes.
- Fournir les lieux de conception et de fabrication des cuves et des principaux composants.
- L'implantation sur le territoire Français et Européen ou non.
- Le délai et les moyens de mise à disposition, fabrication et implantation seront précisés dans l'acte d'engagement et à justifier dans le mémoire technique.

6 LE SERVICE APRES-VENTE

Les candidats fourniront l'organisation relative au S.A.V :

- L'organigramme humain complet, noms et fonction des interlocuteurs.
- Les moyens techniques locaux et nationaux.
- Le délai théorique maximum d'intervention.
- La localisation du magasin de pièces détachées.
- Le nombre de références disponibles et délai d'approvisionnement *.

- Le nom du ou des transporteurs référencés pour l'acheminement des pièces.
- Les pièces détachées disposeront impérativement d'un Traçage informatique (quel que soit la taille de cette pièce)

* Des pénalités de retards seront appliquées

7 LE DELAI DE LIVRAISON RECEPTION ET FORMATION

7.1 La livraison

Le délai de livraison des équipements à Ports de Lille après notification du marché sera ferme et clairement indiqué dans l'acte d'engagement et justifié dans la proposition (mémoire technique).

7.2 La pré-réception

Le titulaire du marché organisera la pré-réception des cuves sur le site d'assemblage, s'en suivra une visite de l'usine pour avoir une vision globale du futur partenariat. Deux personnes de Ports de Lille effectueront cette visite à la charge du candidat. Les frais de ces visites sont réputées inclus dans l'offre financière globale et forfaitaire du candidat.

7.3 La formation

La formation de l'équipement comprendra :

- Une partie théorique pour le(s) gestionnaire(s) et pour les techniciens de maintenance 1^{er} niveau.
- Une partie pratique pour les conducteurs et pour les techniciens de maintenance.
- Les candidats donneront le déroulement et le contenu détaillés de ces formations.

8 LA GARANTIE

Les candidats fourniront dans ce paragraphe :

- La durée de la garantie constructeur, préciser et détailler s'il y a des garanties particulières
- Le descriptif précis des pièces, de la main d'œuvre et du déplacement pris sous le cadre de la garantie.
- La possibilité d'étendre la garantie constructeur (durée, coût et conditions)

9 La dépose des cuves existantes

Les candidats détailleront dans ce paragraphe, la méthodologie et le coût pour :

- La dépose de la cuve de GNR d'Halluin HCT
- Les matériels utilisés
- Le pompage et dégazage
- Le transport
- La destruction et le recyclage par prestataire agréé
- Les documents administratifs

10 Sécurité sur les plateformes

L'attention du Prestataire est attirée sur le fait que ses interventions auront lieu sur un site portuaire en activités. Il est précisé qu'il y a en permanence sur les sites, des mouvements de camions et d'engins de manutention lourds.

L'accès aux plateformes sur lesquelles les cuves doivent être installées et où se feront les maintenances préventive et curative est réglementé. Concrètement, l'accès à ces sites est conditionné par la signature et la prise en connaissance d'un protocole de sécurité et d'un plan de prévention pour chaque site.

Le Prestataire est invité à prévenir à l'avance, ces dates et heures d'intervention et veiller à signer en temps utile, les protocoles de sécurité et les plans d'intervention. A défaut, l'accès lui sera refusé et il sera responsable du non-respect des délais contractuels. Il doit s'enregistrer à l'entrée et à la sortie de chaque plateforme.

Le candidat est invité à préciser dans son mémoire technique, toutes les mesures supplémentaires qu'il envisage de prendre dans le cadre de ce marché afin de respecter les exigences de sécurité lors de ses interventions (à la fois pour l'installation des cuves mais aussi lors des maintenances préventive et curative).

11 LA DOCUMENTATION

Le titulaire fournira les documentations en format papier et informatique suivantes :

- 1 manuel pour l'utilisateur
- 1 manuel de recommandations d'usage.
- 1 catalogue de pièces de rechange.
- 1 fiche d'identification.
- 1 protocole de garantie et de réception.
- 1 certificat CE

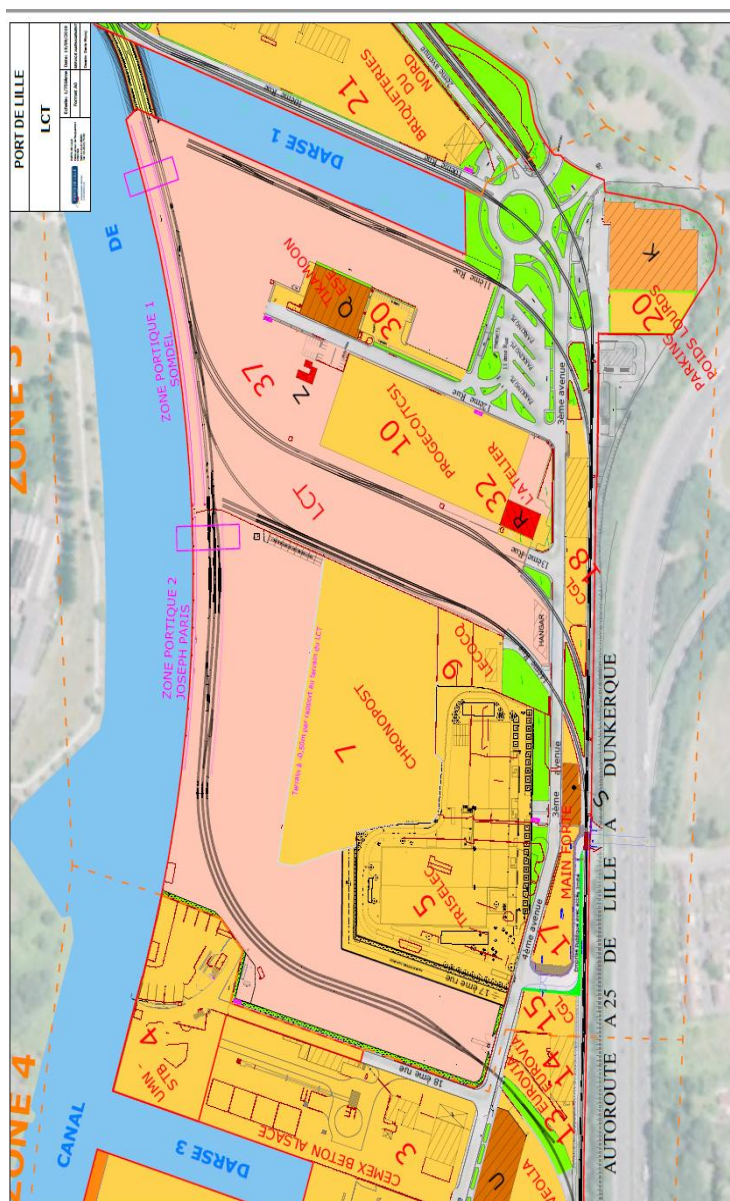
A.....Le.....

Le Titulaire

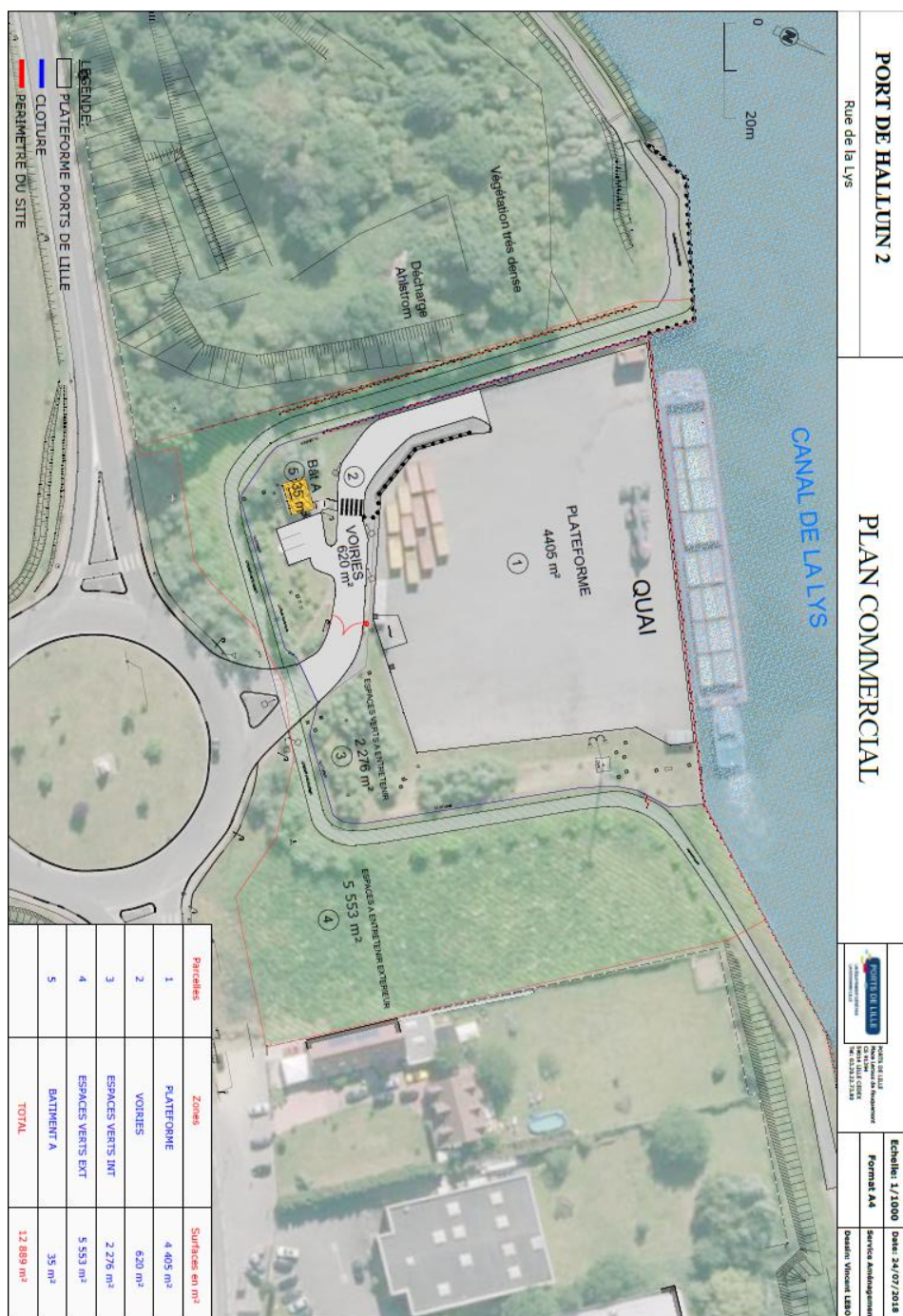
Signature précédée de « Lu approuvé »

12 LES ANNEXES

Annexe 1 : Port de Lille ; 3 ème Avenue ,12 ème Rue 59014 Lille



Annexe 2 : Port de d'Halluin, Rue de la Lys 59250



Annexe 3 : Port de Santes ; 1ère Avenue 59211 Santes

